

## AIDE AUX DEVOIRS CE1 / CE2 / CM1 Rentrée 2023/2024

Chers Parents,

Nous vous adressons la circulaire d'inscription à l'**Aide aux devoirs** pour l'année scolaire 2023/2024. Le talon d'inscription est à retourner au secrétariat ou à l'enseignant de votre enfant, accompagné du chèque d'acompte, **impérativement pour le Mardi 4 juillet 2023, dernier délai. Toute demande d'inscription arrivée après cette date sera mise sur liste d'attente.**

Les inscriptions à l'**étude surveillée** de 16h10 à 16h55 (pendant laquelle les enfants font aussi leur devoirs) ainsi que l'accueil du soir de 16h55 à 18h30 se feront à la rentrée par l'**intermédiaire du carnet de liaison.**

⇒ **La présente circulaire ne concerne que l'inscription à l'Aide aux devoirs.**

### EN QUOI CONSISTE L'AIDE AUX DEVOIRS ?

- ↪ L'inscription à l'aide aux devoirs concerne l'année scolaire dans sa totalité.
- ↪ C'est un réel projet pédagogique, encadré par des enseignants pour un groupe restreint d'élèves (entre 12 et 15 élèves) et **obligatoire** les 4 jours de la semaine.
- ↪ Une aide aux devoirs en langue allemande (2 jours par semaine) est prévue pour les classes bilingues.
- ↪ Les devoirs écrits sont corrigés et expliqués **mais les enfants lents ne finissent pas en 45mn** : le travail est à vérifier par la famille chaque jour.
- ↪ Attention ! Les leçons ne peuvent être prises en charge dans ce temps limité. Elles seront à apprendre après la séance. Merci d'en tenir compte.

**Les enfants ne voulant pas travailler ou perturbant le groupe seront "désinscrits" de l'aide aux devoirs.**

Nous vous remercions de votre attention concernant ces modalités et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Chef d'Etablissement du 1<sup>er</sup> degré,  
B. KRUST

# Inscription à l'Aide aux Devoirs

- ⇒ **Tarif : forfait annuel de 520 €**      **4 jours obligatoires**  
**(absences non déduites)**
- ⇒ **Engagement annuel obligatoire**
- ⇒ **Attention nombre de places limité (environ 100 places)**
- ⇒ Afin de valider la pré inscription de votre enfant, **un acompte de 160€ vous est demandé par chèque à l'ordre de l'Institut de l'Assomption.**  
**Une confirmation de cette pré-inscription vous sera envoyée par courriel avant la rentrée.**
- ⇒ **Horaires :**
- |                  |  |
|------------------|--|
| Récréation       | de 15h50 à 16h10   |
| Temps de travail | de 16h10 à 16h55<br>(dans les classes avec des enseignants)  |
| Sortie de 16h55  | Les enfants sont recherchés par leurs parents dans la cour ou restent à l'accueil du soir (inscription ultérieure à la rentrée par le carnet de liaison) |
- ⇒ Début des Aides aux Devoirs : **Jedi 7 septembre 2023**

Merci de noter qu'en fin de chaque trimestre, il n'y a pas d'aide aux devoirs le dernier jour.

✂ ----- ✂  
Talon à retourner au secrétariat ou à l'enseignant accompagné du chèque d'acompte,  
**impérativement pour le mardi 4 juillet 2023**

Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_

Parents de (Nom Prénom) \_\_\_\_\_

Entrant en classe de (cocher la case correspondante) :  CE1     CE2     CM1

Souhaitent inscrire leur enfant à l'aide aux devoirs les 4 jours :

Oui et nous versons un acompte de 160€ afin de valider cette pré-inscription (ce chèque sera encaissé fin août/début septembre). Aucune place ne sera réservée sans acompte.

***Une confirmation d'inscription vous sera adressée par courriel à l'adresse suivante :***

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Non (merci de cocher cette case et de nous retourner le talon ou de nous faire un mail même en cas de réponse négative).

Date :

Signature :